CONCEPT SOCIO-EDUCATIF
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE REMAUFENS

Introduction

L'accueil extrascolaire a pour but d'offrir aux parents qui le souhaitent une garde pour les enfants entre 4 à 12 ans, en dehors des heures d'école. Nous veillons à favoriser le développement de ces derniers en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins.

L'AES est ouvert à tous les élèves de classes enfantines et primaires du cercle scolaire de la Commune de Remaufens. Actuellement, l'AES est autorisé pour 12 places pour les unités d'accueil du matin, 20 places pour les unités d'accueil de midi et 20 places pour les unités d'accueil de l'après-midi (selon l'Art.2 de l'autorisation du SEJ).

L'équipe éducative

Le service d'accueil extrascolaire a ouvert ses portes à la rentrée 2013. Ayant effectué une formation d'assistante socio-éducative à l'école de santé-social de Grangeneuve, je gère, en collaboration avec le Conseil communal, ce service depuis août 2015. Nous comptons aujourd'hui 4 personnes au sein de notre équipe et disposons d'une liste de 7 personnes remplaçantes en cas de besoin, afin d'offrir aux enfants des prestations de qualité. Nous planifions environ une fois par mois un colloque pour toutes questions de gestion et d'administration. Toutes situations particulières, qu'elles soient positives ou négatives, sont communiquées au Conseil communal. Des rapports de travail sont transmis au secrétariat de la commune (facturation, présences et absences des enfants, etc...). Les rencontres avec les parents sont quotidiennes et depuis 2016, nous organisons une porte ouverte à l'occasion des fêtes de fin d'année, permettant un échange et un contact entre tous.

Orientations pédagogiques du lieu d'accueil au travers de :

- *Composition et fonctionnement du ou des groupes d'enfants*
  Nous faisons en sorte de varier les activités (un groupe pratique une activité libre/des jeux, un autre réalise un bricolage par exemple). Nous adaptons les activités par rapport à la dynamique de groupe et aux situations présentes ainsi qu'aux saisons.

- *Contacts et relations avec les parents*
  Au départ des enfants, nous faisons aux parents un compte-rendu de la journée (observations, comportement, satisfaction de l'enfant). Il n'y a pas d'entretiens particuliers organisés, sauf dans les situations qui le nécessitent. Dans le cas où nous n'avons pas de contact avec les parents, par exemple quand un enfant ne fréquente l'accueil que le midi, les parents sont informés par téléphone de toute situation perturbante.

- *Intégration progressive de l'enfant et organisation de la vie collective*
  Remaufens étant un petit village, tous les enfants fréquentent la même école. L'intégration est beaucoup plus simple puisque les élèves se connaissent. L'accueil favorise les jeux de présentation en groupes, ainsi que la communication entre les enfants.

- *Observations et suivis*
  Nous observons le comportement des enfants chaque jour, nous adaptons les activités par rapport à leur vécu de la journée et leurs limites.

- *Santé et hygiène*
  Il est important à l'accueil de se laver les mains avant le repas. C'est une exigence que nous avons imposée. Par rapport aux règles instaurées par la Commune, les enfants doivent se brosser les dents après chaque repas. En général, lorsqu'ils doivent s'essuyer les mains, nous mettons à leur disposition du papier prévu à cet effet et non des linges (microbes). Idem avec les casquettes (aucun échange, afin d'éviter la transmission de poux). Par ailleurs, les locaux sont entretenus régulièrement par une femme de ménage.

- *Sécurité*
  En ce qui concerne les prises électriques, des protections y sont posées. Dans la salle, les enfants ont l'obligation de porter des pantoufles. À l'intérieur, ils doivent se déplacer en marchant. Comme nous nous trouvons au rez-de-chaussée, aucune barrière n'a été installée aux fenêtres. Pour les trajets, les enfants se mettent en colonne 2 par 2.

- *Les repas*
  Ils sont confectionnés par le P'tit Mag, traiteur de Remaufens. Ces repas sont variés, composés de tous les éléments nutritifs dont un enfant a besoin dans la journée. Les desserts consistent en majorité de fruits. Le traiteur vient apporter les repas directement à l'Accueil extrascolaire. Les enfants sont placés autour de 4 tables disposées dans l'espace cuisine et ils restent assis durant tout le repas. Nous tenons aux notions d'hygiène, de respect, maintien de la tradition de se dire «Bon appétit ». Les enfants aident à mettre la table (principe d'autonomie) et débarrassent leur place à la fin du repas.

- *Le repos*
  Il intervient lorsque nous estimons qu'une trop forte dynamique est présente. Des activités calmes sont proposées comme la lecture ou le dessin. Elles permettent aux enfants de se mettre en bonne condition avant de reprendre une activité ordinaire.

- *Le jeu/ les activités*
  Sont proposés : des jeux de groupe, le jeu libre, de la cuisine ainsi que des activités de bricolage afin de favoriser la motricité fine. Des moments de lecture sont instaurés (parfois des enfants qui fréquentent l'école primaire font la lecture aux enfants de l'école enfantine.)

- *Les sorties*
  De petites sorties sont planifiées (aller dans une ferme du village pour y découvrir les animaux par exemple). Lorsque le temps le permet, nous en profitons pour nous rendre au parc. Ce moment est très apprécié par les enfants. Cela leur permet de s'y défouler. L'accueil dispose également d'une terrasse où les enfants peuvent jouer en toute sécurité.

- *Spécialistes*
  Il n'y a, pour le moment, aucun spécialiste mandaté dans la structure. En revanche, le cadre scolaire en dispose (logopédiste, psychologue, etc...)

- *Médecin consultant*
  Lorsque les parents inscrivent leur enfant au sein de l'accueil extrascolaire, ils doivent donner le nom du médecin de famille qui suit leur enfant.

Réflexions autour de :

- *La défaillance physique et/ou mentale*

Si un enfant présente des signes défaillants, la responsable prend les mesures nécessaires pour en parler aux parents et s'en réfère au Conseil communal. Si la situation persiste et que l'état de l'enfant n'a pas évolué, l'information est transmise au SEJ.

- *Maltraitance, abus sexuels*

Si nous observons des lésions sur l'enfant, un changement de comportement (agressivité, repli sur soi, chamboulements, régression de l'alimentation), nous en parlons aux parents lors d'un entretien afin qu'ils nous éclairent sur la situation. Si les explications ne semblent pas circonstanciées, le Conseil communal sera averti et procédera à une évaluation afin d'alerter le SEJ si nécessaire.

- *Métissage démographique*

Il peut arriver que des situations de « rejet » envers un camarade se produisent. Dans ce cas, le personnel de l'AES a le devoir d'intervenir immédiatement afin de transmettre aux enfants la notion de respect. Des alternatives doivent être mises en place à travers des jeux/ateliers afin que chaque enfant se sente bien et trouve son identité au sein du groupe. On parlera de rétablir l'harmonie pour l'équipe éducative.

- *Maladies et accidents*

L'accueil a reçu des directives cantonales bien précises en ce qui concerne les pharmacies et les premiers soins. Le personnel ne donne aucun produit thérapeutique à un enfant. Cela comprend aussi bien les médicaments classiques de la médecine traditionnelle que les substances de la médecine alternative (homéopathie, phytothérapie etc...). Toutes les voies d'administration sont concernées : par voie orale (gouttes, gélules, comprimés), par voie anale (suppositoires), par inhalation (spray nasal par exemple), et par voie cutanée (pommade et onguents). Les enfants avec une maladie aigüe ou

chronique telles que diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, etc... doivent pouvoir justifier d'une ordonnance médicale avec posologie exacte. Seulement dans ces cas précis, les médicaments seront administrés. Il est important que le personnel de la structure en contact avec l'enfant soit informé de cette maladie et sache comment réagir en cas de situation d'urgence, en concertation avec les parents. Cette concertation avec les parents peut nécessiter l'aide d'un spécialiste du milieu de la santé, particulièrement pour les petits enfants.

La structure ne dispose que d'une trousse avec des pansements et une poche de glace. Si l'enfant présente des symptômes quelconques, le personnel informe les parents de suite. Les parents sont chargés de venir chercher l'enfant souffrant. Aucun retour de l'enfant ne sera possible dans la journée à l'accueil.

Concernant les situations d'urgences, (par exemple perte de connaissance, allergies graves et subites, étouffement, convulsions) le personnel appelle l'ambulance (144) selon le concept de sécurité et de santé. Les parents ainsi que le Conseil communal sont informés dès que la situation le permet et que l'enfant est en sécurité et pris en charge par des professionnels.

- *La violence*

Il peut arriver qu'un enfant réponde par la violence. Le personnel de l'accueil doit intervenir immédiatement et mettre à disposition des concernés les outils nécessaires afin que l'enfant trouve d'autres solutions. Une sanction sera posée envers celui qui utilise la violence.

- Changement de comportement. Ce genre de problème implique également que les parents soient avertis. Par exemple : si l'enfant persiste à refuser de manger, s'il manifeste une trop grande agressivité à l'égard de ses pairs ou si son dynamisme semble s'apparenter à de l'hyperactivité.

- *Sanctions*

  Si des actes irrespectueux se manifestent envers d'autres enfants ou des adultes, l'enfant est isolé afin qu'il prenne conscience qu'il ne peut pas rester avec le groupe avec une telle attitude. Dans ce moment, il sera amené à réfléchir à son comportement. Dans une logique de sanction objective, il est important d'instaurer un dialogue après ces moments d'isolement et de valoriser la communication, régler les conflits ensemble, pratiquer une écoute active et faire part aux enfants de notre ressenti sur la situation en parlant en « je ».

L. Prospero

Laura Prospero
Responsable AES, Remaufens